YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/BB

DECISION N° 99 - 190

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal conclu avec Mademoiselle Lucile VARNAT sis 18 rue René Brun à Yerres

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22, alinéa 5,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29/06/1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que le logement sis 18 rue rené Brun, (type F3, 1er étage droite) est libre de toute occupation,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Mademoiselle Lucile VARNAT à occuper le logement de fonction réservé aux enseignants, et ce, de manière temporaire et précaire,

- DECIDE -

DE conclure avec Mademoiselle Lucile VARNAT un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 18 rue René Brun à Yerres, pour une durée d'un an du 15 août 1999 au 15 août 2000,

DIT que la présente occupation est consentie moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 1 500 Francs (mille cinq cent francs), payable à terme échu,

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la commune , exercice 1999 , fonction 0, sous-fonction 01, nature 7521.

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Receveur Municipal,

Fait à YERRES, le 19 Juillet 1999

Le Député-Maire,

MAIRIE

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE

28 JUIL. 1999

SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY